



EN BREF...

■ LUNDI 26 AVRIL

La création d'un permis obligatoire pour les pêcheurs avait été annoncée. C'était sans compter sur l'intervention de la Fédération nationale des pêcheurs plaisanciers et sportifs de France (FNPPSF) « Ce permis a été écarté à notre demande. L'impact de la pêche de plaisance sur le milieu est négligeable : moins de 2 % des prélèvements de la pêche professionnelle. Par contre, la pêche de loisir a une importance économique évaluée à 2 milliards d'euros par an, générés par les achats de bateaux et de matériel divers. Nous nous sommes battus pour obtenir le remplacement de ce projet de permis par une charte, qui est sur le point d'être signée par la fédération et le ministère de l'Environnement. »